



reconnaissance de dettes en famille

Par **christodavi**, le **25/08/2010** à **11:05**

Bonjour,

je vous contacte car je suis actuellement en conflit avec mes parents. Ces derniers m'ont acheté une moto pour mes 17 ans d'une valeur de 5400€, 5 ans ont passés et ils me réclament maintenant cette somme. Aucune reconnaissance de dettes n'a été signée, il n'a jamais été convenu d'aucun remboursement. Mes parents me menacent de saisie sur mes biens ainsi que sur ceux de mon amie (nous ne sommes ni pacsé, ni marié), ont-ils le droit de faire cela?

Merci par avance de votre réponse

Par **Domil**, le **25/08/2010** à **13:41**

Evidemment, qu'ils ne peuvent rien sur les biens de votre amie.

Quant aux vôtres, il n'y a pas de saisie sans titre exécutoire (jugement en général).

S'il y a procès, il faudra qu'ils prouvent que ce n'est pas un cadeau si courant de parents à enfant ou une donation.